

La Chronique de l'Oppidum

Bonne année
2019 !

Journal d'information trimestriel de l'ASCOT - Numéro 110 - DEC. 2018 / JAN. 2019
ISSN 1168.7908 - Le numéro 3 € - Abonnement 10 € - Imprimerie spéciale ASCOT
Directeur de publication : Philippe Gras - Dépôt légal : premier trimestre 2019



Association pour la
Sauvegarde des Côtes de
Clermont-Chanturgue

81 rue de Beaupeyras
63100 Clermont-Fd

Courriel
ascot@gergovie.fr

Sites Internet
www.cotes-de-clermont.fr
www.gergovie.fr

Facebook
www.facebook.com/ASCOT63

Nouvelles étapes dans la valorisation archéologique du site des Côtes

Le projet de parcours archéologique de l'ASCOT – intitulé « Voyage dans le temps à Trémonteix » – a été élu dans le cadre du Budget participatif clermontois, faisant ainsi partie des trente-deux projets qui seront réalisés en 2019 ou 2020 (cf. Actualités pp. 5-7).

Une nouvelle étape dans la valorisation archéologique du site des Côtes est donc franchie. Venant après notre participation à l'élaboration des panneaux thématiques sur l'archéologie (lors de la mise en place des sentiers communautaires), notre entretien régulier du secteur archéologique gallo-romain (avec les chantiers d'insertion de Clermont Auvergne Métropole) et notre restauration du *fanum* (cf. ce numéro pp. 16-18), l'efficacité de notre action dans ce domaine n'est donc plus à démontrer.

Si les réalisations que nous venons d'évoquer sont toutes localisées sur le sommet des Côtes, le parcours archéologique de Trémonteix, quant à lui, verra le jour dans un quartier aujourd'hui entièrement urbanisé. Il mettra en évidence les découvertes, anciennes, de Paul Eychart et celles, plus récentes, de l'INRAP, permettant ainsi aux futurs visiteurs de remonter sept millénaires dans le temps à la rencontre du « plus vieux Clermontois » ; autrement dit jusqu'à la sépulture néolithique du Creux-Rouge, fouillée en 1973 par le préhistorien Jean-Pierre Daugas (cf. Chronique N° 100 pp. 6-7).

Ce parcours archéologique n'est toutefois pas encore réalisé et nous comptons pleinement nous investir dans son étude et sa mise en œuvre, afin qu'il soit tel qu'imaginé.

Nous comptons également nous investir dans le plan de gestion de l'ENS des Côtes qui vient d'être adopté par le Conseil municipal de Clermont-Ferrand (cf. Actualités pp. 2-3). **Nous serions en effet associés à la Ville pour le recensement et la mise en valeur des vestiges archéologiques et vernaculaires** (petit patrimoine, comme les cabanes en pierre sèche).

Les vestiges archéologiques sont principalement ceux du vraisemblable camp romain de Chanturgue. Or, la création d'un réseau de chemins ouverts au public sur ce site, que nous demandons depuis une dizaine d'années pour accéder aux structures archéologiques, ne figure pas dans ce plan de gestion !

Nous n'attendons pourtant pas que le problème du foncier soit résolu, ou les droits de passage rétablis, pour retourner officiellement sur Chanturgue et ce, en toute légalité. L'ASCOT bénéficie en effet de conventions d'usage sur quelques parcelles, dont certaines possèdent des vestiges archéologiques intéressants, voire remarquables (cf. Chronique N° 109 pp. 6-7).

Ces vestiges seront donc mis en valeur quoiqu'il arrive, l'ASCOT étant bien décidée à franchir une nouvelle étape dans la valorisation archéologique du site des Côtes !

Décès d'Yves JOULIA

Yves Joulia, un des membres fondateurs de l'ASCOT, vient de nous quitter.

Nous avons appris la triste nouvelle alors que cette Chronique, incluant d'ailleurs une « brève » sur sa récente désignation comme président honoraire du Foyer rural de Blanzat, était terminée et prête à imprimer (cette « brève » a donc été quelque peu modifiée : cf. p. 20).

Un hommage sera rendu à Yves dans la Chronique de mars.

SOMMAIRE

Éditorial..... 1

Actualités des Côtes

- Plan de gestion ENS
- Carrière gallo-romaine
- Budget participatif
- PLU de Durtol
- Cabane percée
- Journées du Patrimoine
- etc.

..... 2 à 14

Billet Nature..... 15

Travaux du fanum

..... 16 à 18

Fouilles 2018 à Corent

..... 19

Décès..... 20

Adhésion/abonnement

..... 20

Actualités des Côtes

AU SOMMAIRE : Plan de gestion de l'ENS / Découverte d'une carrière gallo-romaine / Entretien archéologique au Département / Budget participatif / PLU de Durtol / Dégagement de la cabane percée / Journées européennes du Patrimoine / Art'air festival sur les Côtes / Jeudis de l'ASCOT à la Garlande / Portail associatif / Incendie sur les Côtes.

Le plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible des Côtes est adopté !

Le texte suivant est la réaction d'Yves Poss, secrétaire à l'urbanisme et à l'environnement de l'ASCOT, à la récente adoption, par le Conseil municipal clermontois du 18 décembre dernier, du premier plan de gestion quinquennal de l'Espace Naturel Sensible (ENS) des Côtes. À cette occasion, Christiane Jalicon a fait une intervention remarquable et remarquée, démontrant sa parfaite maîtrise du dossier de l'ENS et de son plan de gestion (son discours reflétant tout à fait les positions de l'ASCOT)¹. Dans la prochaine Chronique, ou la suivante, nous présenterons de manière suffisamment détaillée le plan de gestion de l'ENS, en proposerons une analyse et ferons évidemment part de notre avis sur son contenu et ses objectifs (P. G.).

Après une présentation par Nicolas Bonnet, adjoint au Maire, le Conseil municipal de Clermont Ferrand vient d'adopter le 18 décembre le plan de gestion des Côtes. Le Conseil départemental doit encore le valider lors de sa session du mois de mars 2019.

Ce dossier a été préparé par le Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne (CEN) : Lucie Le Corguillé l'a coordonné, en liaison étroite avec les services de la Ville.

L'élaboration du plan de gestion a été accompagnée par une démarche participative, de réunions en salle et de tournées sur le terrain. L'ASCOT s'est largement impliquée, ainsi qu'une soixantaine de résidents et d'autres usagers.

Ces ateliers d'échange et de proposition ont fait ressortir les points faibles actuels. Des conflits d'usage sont déplorés, entre les activités de loisirs, motorisés ou non. Et les accès sont jugés insuffisants, parfois dégradés. Des problèmes d'incivilité récurrents voire d'insécurité ont été également mis en avant.

Les participants ont indiqué qu'ils aiment principalement les multiples facettes du paysage des Côtes : tant le paysage qu'on voit, les points de vue et les ambiances paysagères au sein du site, que la vue sur le site que l'on a de la Ville et de divers endroits du territoire. Leur deuxième intérêt est la richesse patrimoniale du site. Qu'elle soit historique (archéologique, petit patrimoine bâti), naturelle (faune, flore, géologie) ou culturelle (traces des activités humaines par la présence d'arbres fruitiers).

Pour cet espace naturel sensible des Côtes de Clermont, le plan de gestion pouvait choisir un modèle écocentré, où l'homme n'est vu que comme l'une des espèces qui vivent sur notre planète ; les humains doivent alors connaître et respecter les lois de la nature, dans le but de la maintenir dans l'état dans laquelle elle serait sans eux. Ou il pouvait préférer une démarche éthique multicentrée, où la responsabilité des hommes est de construire avec les générations actuelles le monde qui sera laissé à l'avenir tant aux hommes qu'à tous les autres êtres vivants.

Cette démarche s'adapte aux circonstances, s'attache à une prise de conscience humaine, à la bienveillance vis-à-vis des hommes et de la nature, et vise à préparer les conséquences les plus favorables pour les hommes et les autres êtres vivants en même temps. L'injonction éthique peut s'exprimer ainsi : « nous avons à porter à son

¹ Lien sur le Conseil municipal du 18/12/2018 (pour la présentation de l'ENS par N. Bonnet, positionnez-vous sur 5:54 – pour entendre C. Jalicon, sur 6:07.30 : <https://clermont-ferrand.fr/conseil-municipal-du-18-decembre-2018>).

maximum notre impact positif sur la nature dans l'intérêt de toutes les espèces de la planète, la nôtre comprise ». Autrement dit, comment intervenir dans le plan de gestion pour aider toutes les espèces présentes à vivre et à se développer ?

Pour cet espace naturel sensible, aussi proche de la Ville, la question « quelles Côtes est-on capable d'aménager avec la nature, aujourd'hui, et dans quel monde pour l'avenir ? » n'est pas la même que « comment garder la nature aussi proche que possible de l'état dans lequel elle serait sans intervention humaine » (ce qui est de l'écocentrisme) ou « comment exploiter les ressources au mieux de nos intérêts avec un impact minimal sur la nature » (anthropocentrisme).

Dans le courant de cet hiver, les actions retenues pour le plan de gestion vont être présentées aux habitants de Clermont-Ferrand. Elles visent à :

- maintenir une mosaïque d'habitats, avec pelouses ouvertes, faciès embroussaillés, broussailles et bois ;
- conserver les pelouses et les restaurer en bon état de conservation ;
- augmenter la proportion de milieux ouverts ;
- maîtriser la rudéralisation, (c'est à dire la dégradation de l'espace par des activités humaines désordonnées, décharges, enfrichement) ;
- relancer une agriculture périurbaine de qualité ;
- améliorer l'accès au site et les cheminements.

L'ASCOT se félicite d'être directement associée au repérage du petit patrimoine, cabanes et points d'eau, par exemple, et à l'entretien des restes archéologiques de cet espace naturel sensible.

En conclusion de la présentation au Conseil municipal, Olivier Bianchi, maire et président de Clermont Auvergne Métropole, a signalé que l'extension de l'espace naturel sensible à l'ensemble des Côtes faisait partie des opérations urbaines étudiées par la Métropole, au titre d'un « grand projet d'aménagement urbain sur le territoire métropolitain ». Il a souhaité être aidé à persuader les maires intéressés du bien fondé de ce classement.

Cette présentation du plan de gestion sera mise en ligne par la Ville, afin que chacun puisse le connaître, participer à la mise en valeur des Côtes et y trouver son agrément.¹

Découverte d'une carrière gallo-romaine sur le versant sud des Côtes

Dans la Chronique précédente, nous avons informé nos lecteurs de la réalisation de sondages de diagnostic archéologique sur le dernier grand terrain urbanisable du versant sud des Côtes de Clermont ; terrain sur lequel ou à proximité duquel ont été découverts d'importants vestiges archéologiques (cf. Chronique N° 109 p. 8).

On y trouve notamment une stèle funéraire gallo-romaine incluse dans une cabane datant vraisemblablement du début du XVIII^e siècle (cf. Chronique N° 77 p. 3 : www.gergovie.fr/htmlfr/documents/N77.pdf). À ce sujet, l'intervention archéologique aura enfin permis de positionner correctement cette entité archéologique dans la base Patriarche (base de données officielle du Ministère de la Culture, qui recense tous les sites archéologiques) : sur la carte de la base, elle était en effet située plusieurs centaines de mètres à l'est, erreur que nous avons déjà signalé au SRA.



Stèle gallo-romaine incluse dans le mur d'une cabane ancienne. On voit uniquement le fronton de la stèle, sa partie inférieure, sculptée en demi-colonne, étant cachée à l'époque par une épaisse végétation

Photographie de L. Roddier / ASCOT – avril 2010

¹ Lien sur La Montagne du 21/12 (réaction de l'ASCOT sur le plan de gestion) : https://www.lamontagne.fr/clermont-ferrand/environnement/travaux-urbanisme/2018/12/21/quel-avenir-pour-l-espace-naturel-sensible-des-cotes-de-clermont_13089637.html?fbclid=IwAR3nvvhXtzi_61mXYWUdxOju-lvqcj697w6gWdelm5E84t8gWZOftRXQxIg.

Si ce terrain très pentu, approximativement orienté nord-sud, est constitué de trois parcelles totalisant 13875 m² (=1,3875 ha), la superficie du projet d'aménagement (lotissement) n'est que de 10815 m². Ont en effet été exclus de ce diagnostic la partie correspondant à l'emplacement réservé destiné à prolonger le boulevard du Puy Monteix, ainsi que la zone où est située la maison des anciens propriétaires (sur le bas du terrain, au 37 rue des Trois Résistants).

Le diagnostic a été réalisé par l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) sur prescription du SRA du 23 au 25 mai dernier, la responsable scientifique de l'opération étant M^{me} Laurence Lautier (INRAP). La surface sondée, sous la forme de vingt tranchées réalisées à la pelle mécanique, s'élève à 801 m² (soit 7,40 % de la superficie du projet d'aménagement). La longueur de ces tranchées était comprise entre 5 et 35 m, leur profondeur dépendant de l'épaisseur du substrat. Ce dernier est en effet constitué de terre végétale sous laquelle on trouve une couche de colluvions sablo-limoneuses reposant sur un substrat marno-calcaire situé entre 0,30 et 1,40 m de profondeur.

La quasi-totalité de la surface sondée était le lieu d'une carrière à ciel ouvert à la fin du Haut-Empire (de la seconde moitié du II^e siècle au début du III^e siècle de notre ère), son activité consistant à exploiter des bancs marneux de faible hauteur qui étaient délités en strates.

Des vestiges d'exploitation de cette carrière ont ainsi été mis au jour, telles de vraisemblables tranchées de lavage destinées à créer des failles dans le sens des strates afin de faciliter l'extraction des matériaux marno-calcaires. Ont également été découverts des remblais de nivellement, ainsi que des vestiges de murs destinés à assurer la stabilité de ces remblais. Il est toutefois difficile de cerner la chronologie de tous ces aménagements, certains pouvant appartenir à des périodes postérieures. En effet, si le mobilier découvert, principalement des fragments de céramique, est essentiellement gallo-romain, on y trouve aussi du matériel médiéval et moderne.

Pour l'époque gallo-romaine, **les matériaux extraits ont sans doute été utilisés comme pierre de taille, pour la production de chaux ou la réalisation d'éléments architecturaux en terre cuite.** Ils ont pu servir à la construction, à l'aménagement et/ou à la réfection d'habitats d'*Augustonemetum* (et/ou de secteurs périurbains).

La mise au jour d'une carrière gallo-romaine est une découverte importante à l'échelle locale, puisque, d'après le rapport de diagnostic, une seule carrière datant de la période antique aurait été découverte à ce jour dans le département du Puy-de-Dôme (sur la commune de Chanonat).

Nous ne savons pas si des fouilles préventives sont envisagées, mais selon des informations que nous tenons du SRA, **une partie du secteur où se trouvent les vestiges de la carrière devrait être sortie du périmètre du lotissement et rester espace vert. Quant à la cabane, elle devrait être conservée sur place et mise en valeur.** À ce sujet, la stèle et le mur dans lequel elle est incluse ont commencé à être réétudiés lors de l'opération archéologique de l'INRAP. S'il s'agit donc d'excellentes nouvelles, l'ASCOT entend néanmoins suivre ce dossier de très près, afin de vérifier si ces projets de préservation et de valorisation se concrétisent.

Entretien archéologique positif au Département

Le mercredi 24 octobre, Philippe Gras et Christian Signoret se sont entretenus avec M. Marc Récoché, chargé d'ingénierie à la cellule des sites archéologiques du Département (Direction des grands sites patrimoniaux). Il s'agissait de la troisième rencontre de l'ASCOT avec M. Récoché, la première ayant eu lieu en janvier 2016 (cf. Chronique N° 101 p. 10) et la deuxième en juin de la même année (cf. Chronique N° 102 p. 4).

Les échanges, particulièrement cordiaux et francs, ont principalement porté sur notre projet de dépliant archéologique (cf. Chronique N° 108 p. 11), le site gergovie.fr et l'aménagement du site officiel de Gergovie.

Le projet de dépliant, uniquement consacré aux découvertes archéologiques faites sur le plateau des Côtes de Clermont (et n'abordant donc pas la problématique de Gergovie), était le premier objet de notre démarche (cf. Chronique N° 108 p. 11). Le but de l'ASCOT est en effet qu'une information sur le site archéologique des Côtes et son *fanum*, inscrit au titre des Monuments historiques, soit disponible dans les différents musées et salles d'exposition archéologique du Puy-de-Dôme (le Département en gérant ou/et finançant la plupart).

Pour le site gergovie.fr, M. Récoché a pu remarquer que les parties polémiques avaient disparu (à commencer sur la page d'accueil). Nous l'avons toutefois averti que la mise à jour du site n'était pas encore terminée, notamment pour les parties « l'affaire Gergovie » et « l'état des recherches », cette dernière en refonte totale.

Enfin, au sujet de l'aménagement du site officiel de Gergovie, pour lequel le Conseil départemental est partie prenante, M. Récoché nous a donné les informations suivantes :

- ✓ le musée de la nouvelle « Maison de Gergovie » devrait (enfin) ouvrir en 2019.

- ✓ Un belvédère, aménagé du côté sud du plateau – d'où l'on domine les collines de la Serre d'Orcet et de La Roche-Blanche, emplacements supposés des camps césariens depuis Napoléon III – sera consacré à l'interprétation de la bataille de Gergovie sur ce site.
- ✓ Un second belvédère, situé quant à lui au nord du plateau, donnera des informations sur *Augustonemetum* et les autres sites archéologiques antiques de l'agglomération clermontoise, y compris les Côtes de Clermont. Nous avons donc demandé à M. Récoché s'il serait possible de prendre connaissance du texte sur le site des Côtes, quand celui-ci serait prêt.

Une quinzaine de jours plus tard, M. Récoché nous informait des réponses positives à nos deux demandes :

- ✓ le principe de mise à disposition du dépliant de l'ASCOT aux visiteurs de l'espace Temple de Mercure et du musée départemental de la céramique de Lezoux est validé (pour le nouveau musée de Gergovie, il faudra plutôt s'adresser à l'office de Tourisme de Mond'Arverne communauté).
- ✓ La consultation du contenu des informations sur les Côtes pour le futur belvédère nord de « Gergovie » est également validé (les archéologues responsables de sa rédaction nous contacteront en temps utile à ce sujet).

Nous remercions grandement M. Marc Récoché pour ses démarches auprès des personnes et services concernés.

Budget participatif de la Ville de Clermont-Ferrand

Le projet de l'ASCOT « Voyage dans le temps à Trémonteix » – consistant en un parcours archéologique dans ce quartier de Clermont-Ferrand, situé sur le bas du versant sud-ouest des Côtes de Clermont – sera donc réalisé (cf. éditorial p. 1).

1) Rappel des étapes de sélection des projets

Dans la Chronique N° 108 (pp. 13-14), nous avons présenté notre projet, ainsi que le cadre et les modalités du Budget participatif ; « Voyage dans le temps à Trémonteix » étant la reprise d'un projet existant (imaginé par Philippe Gras), que nous avons communiqué à la mairie de Clermont-Ferrand fin 2014.

➔ Lien sur la Chronique N° 108 : www.gergovie.fr/htmfr/documents/N%20108.pdf.

➔ Lien sur le projet : <https://clermontparticipatif.fr/project/budget-participatif-1/selection/realisation>.

➔ Lien sur le projet original : www.gergovie.fr/htmfr/actus.

(cf. lien dans le texte de l'actualité correspondante du site Internet).

Dans la Chronique N° 109 (p. 8), nous avons annoncé que l'ASCOT avait passé la première étape de sélection, celle de la recevabilité des projets à l'aune des critères du règlement. Des quelque 979 projets proposés, 384 restaient en course après cette étape.

➔ Lien sur la Chronique N° 109 : www.gergovie.fr/htmfr/documents/N%20109.pdf.

La seconde étape de sélection consistait en une étude de faisabilité technique et d'estimation financière pour chacun des 384 projets par les services compétents de la mairie de Clermont-Ferrand¹.

Après étude, seuls 78 projets (sur 384) ont finalement été retenus pour le vote, dont celui de l'ASCOT ! Le 16 octobre, les porteurs de projets ont été invités à une réunion à l'Hôtel de Ville où des précisions sur les modalités du vote (quelque peu modifiées) et la réalisation du « flyer » (= papier volant ou prospectus destiné à la communication de chaque projet) leur ont été données :

- ➔ les projets étant répartis par quartier (au nombre de 12), le projet de chaque quartier arrivé en tête sera automatiquement élu (soit 12 au total). Les autres projets seront élus en fonction de leur nombre de voix jusqu'à la limite de l'enveloppe budgétaire (3.000.000 € au maximum), selon le coût de chaque projet.
- ➔ Chaque votant pourra voter pour cinq projets au maximum.
- ➔ Les Clermontois au sens large (habitants, personnes travaillant à Clermont-Ferrand, membres d'association ayant leur siège social ou leur activité à Clermont-Ferrand), à partir de 11 ans et sans condition de nationalité, pourront voter.

¹ La chargée de mission pour le Budget participatif est M^{me} Roseline Peters (du Pôle dialogue citoyen et innovation, Direction du développement social et urbain), sous la responsabilité de M. Gérard Bohner, adjoint au maire chargé de la démocratie de proximité.

- ➔ On pourra voter soit par voie électronique sur le site <https://clermontparticipatif.fr>, soit par bulletin papier à l'Hôtel de Ville, dans les maisons de quartier, les centres socio-culturels ou sur certains marchés (présence du « camion participatif »).
- ➔ La Ville prendra en charge l'impression d'un certain nombre de flyers (finalement 150), afin que les porteurs de projets puissent communiquer.

2) « Campagne électorale »

Les membres du conseil d'administration de l'ASCOT – une mention spéciale pour Jean-Louis Amblard – se sont particulièrement impliqués pour faire connaître et par là même inciter les gens à voter pour notre projet.

Notre « campagne électorale », qui s'est déroulée pendant la période du vote, du 31 octobre au 14 novembre, s'est naturellement faite de deux façons :

1. Sur Internet :

- Communication sur la page facebook de l'ASCOT (<https://www.facebook.com/ASCOT63>), sur la page « actualités » de notre site gergovie.fr et sur le portail associatif (voir plus bas).
- Courriel à tous les adhérents, sympathisants et contacts de l'ASCOT (avec relance).
- Courriel aux archéologues, universitaires et fonctionnaires locaux travaillant dans les domaines de l'archéologie, de la recherche historique ou des monuments historiques.
- Courriel à des associations clermontoises œuvrant dans les domaines de l'Histoire et du Patrimoine.
- Courriel à tous les directeurs et directrices des écoles élémentaires clermontoises (avec argumentaire d'un parcours pédagogique).

2. Sur le terrain :

- Présences sur le marché de Jaude (04/11), le marché de la Glacière (10/11) et celui des Gravouses (11/11) pour la venue du camion participatif, avec distribution de flyers.
- Dépôts et distribution de flyers et d'affiches dans divers lieux publics du centre-ville : faculté de Lettres, Maison des Sciences de l'Homme, musées Bargoin et Lecoq, médiathèques, bibliothèque du Patrimoine, librairies (les Volcans, Nos racines d'Auvergne).
- Affiches et flyers présents dans des commerces, notamment de la Glacière et de l'avenue du Limousin, à la crèche de l'écoquartier de Trémonteix, etc.
- Contact avec le principal et des enseignants du collège Roger-Quilliot de Trémonteix.
- Présence place de la Victoire du 12 au 14 novembre.
- Présence aux cafés « Les Augustes » (13/11) et « Flax » (14/11) lors de la venue de l'équipe du Budget participatif avec l'urne.
- Distribution de flyers dans des boîtes aux lettres de l'écoquartier de Trémonteix.

BUDGET PARTICIPATIF VOTEZ POUR MON PROJET !

REMONTEZ 7000 ANS DANS LE TEMPS À LA RENCONTRE DU PLUS VIEUX CLERMONTOIS !

« Voyage dans le temps à Trémonteix »
Du Moyen âge au Néolithique

Projet n° 814 : parcours historique et archéologique présenté par l'Association pour la sauvegarde des Côtes de Clermont-Chanturgue (ASCOT)

Retrouvez-nous sur <https://www.facebook.com/ASCOT63> et <http://www.gergovie.fr/htmfr/actus.html>

31 oct. - 14 nov. votez sur clermontparticipatif.fr

CLERMONT FERRAND

Nous avons également proposé, en avant-première (les 4 et 10 novembre), une balade partant de la place Paul Eychart et permettant de découvrir une partie du parcours archéologique. La dizaine de visiteurs intéressés a pu ainsi remonter le temps jusqu'à l'emplacement de la sépulture de l'Homme du Creux-Rouge, la plus ancienne du bassin clermontois (7000 ans) !

3) Résultats du vote, victoire de l'ASCOT

Arrivant en tête de son quartier, « Les Côtes, la Glacière, les Gravouses, Champradet, Chanteranne », le projet de l'ASCOT a finalement été élu par les Clermontois, totalisant 426 voix (357 votes électroniques + 69 votes papier).

Au nombre de voix, il arrive 10^{ème} (2^{ème} dans la catégorie « Culture ») et aurait donc pu être élu à ce titre s'il n'avait terminé premier de son secteur.

Trois autres projets de notre quartier ont aussi été élus, dont la « Rénovation du mille club » qui, totalisant 412 voix, termine en deuxième position des projets du quartier¹. Le siège social de l'ASCOT sera donc rénové.

Trente-deux projets ont finalement été élus (les douze projets arrivés en tête de leur quartier, plus vingt autres au nombre de voix). Pour l'ensemble de la ville, les projets ayant réuni le plus grand nombre de votes concernent assez logiquement la thématique « solidarité » : « Camion-douches pour les sans-abris » (1^{er}, 1395 voix), « Frigo solidaire » (3^{ème}, 973 voix), « Bagagerie pour les sans-abris » (4^{ème}, 916 voix), « Plans tactiles pour malvoyants » (5^{ème}, 812 voix), dans lesquels s'est intercalé un projet de nature écologique : « Création d'un réseau de collecte de biodéchets » (2^{ème}, 1068 voix).

Dans ce contexte, le résultat de l'ASCOT est donc tout à fait remarquable et montre que les Clermontois s'intéressent à l'archéologie et à l'histoire de leur ville, même s'il ne faut pas accorder à ce vote du Budget participatif plus d'importance qu'il n'en a. En effet, le nombre de votants (6537 dont 4935 par Internet) peut paraître faible en regard du nombre d'habitants (plus de 140.000) et/ou de personnes travaillant dans la métropole auvergnate (selon les informations données par la mairie, il s'agirait cependant d'un succès en comparaison d'autres villes ayant elles aussi mis en place un budget participatif, le pourcentage de votants étant par exemple plus important qu'à Grenoble ou Rennes).

➔ *Lien sur l'article de La Montagne concernant les projets gagnants :*

https://www.lamontagne.fr/clermont-ferrand/vie-pratique-consommation/vie-associative/2018/11/22/un-camion-douche-pour-les-sans-abris-street-workout-ce-que-les-clermontois-ont-choisi-dans-le-budget-participatif-de-la-ville_13060973.html.

4) Et maintenant ?

Nous allons maintenant entrer dans la phase de réalisation des trente-deux projets élus. Représentant environ 5 % du budget d'investissement de la Ville de Clermont-Ferrand, une partie d'entre eux devraient voir le jour dès 2019, et l'autre partie en 2020 (le coût du projet de l'ASCOT a été évalué à 26400 €).

Une réunion, prévue le samedi 26 janvier à l'Hôtel de Ville et à laquelle sont conviés tous les porteurs de projets gagnants, précisera les modalités de mise en œuvre. S'ils le souhaitent, les porteurs de projets pourront être associés à la réalisation du leur.

L'ASCOT compte évidemment être partie prenante dans l'étude et la concrétisation de son idée de parcours archéologique, afin que celui-ci soit tel qu'imaginé. Il nous paraît en outre indispensable que les professionnels de l'archéologie soient directement associés à la réalisation du projet, à savoir les personnes compétentes de l'INRAP² (établissement public ayant réalisé les fouilles préventives de l'actuel écoquartier), du musée Bargoin (dépositaire du fonds archéologique Paul Eychart) et, bien entendu, du SRA (Service Régional de l'Archéologie).

Enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Durtol

1) Élaboration du projet de PLU

L'ASCOT a suivi l'élaboration du projet de PLU de Durtol depuis le début, assistant notamment à la réunion de présentation du diagnostic, du PADD et du zonage le 27 juin 2017 (cf. Chronique N° 106 p. 7), puis écrivant son avis sur le registre de l'exposition consacrée au projet de PLU (le 13 décembre 2017). Ce projet de PLU a ensuite été arrêté par le Conseil municipal le 19/02/2018 et par le Conseil communautaire de Clermont Auvergne métropole le 30/03/2018.

Les orientations définies avaient alors rassuré et satisfait notre association, la partie durtoloise des Côtes de Clermont restant intégralement en zone naturelle (N), en particulier l'espace de l'ancienne carrière et le bas du

¹ N'y figurent malheureusement pas ceux portés par nos amis Christiane Jalicon, présidente du comité de quartier des Amis de Champradet, et Claude Bonin, président du Comité d'aménagement des quartiers de la Glacière et des Côtes de Clermont (respectivement « Création d'un square » rue Canrobert et « Toilettes publiques » sur la place de la Glacière).

² À ce sujet, il serait souhaitable que Kristell Chuniaud et Sylvie Saintot, responsables scientifiques des fouilles préventives de Trémonteix, participent à la mise en œuvre de ce projet.

versant occidental des Côtes (le long de la route D764 conduisant à Nohanent). La proposition de ne point urbaniser ce versant des Côtes respectait ainsi pleinement les orientations du SCoT du Grand Clermont visant à limiter l'étalement urbain.

Après la période réservée aux observations des PPA (Personnes publiques associées) – en particulier celles de la chambre d'agriculture, du SCoT du Grand Clermont et surtout de l'État, représenté par la DDT – l'enquête publique sur le projet de PLU de Durtol s'est déroulée du 10 septembre au 12 octobre dernier.

2) Contribution de l'ASCOT à l'enquête publique

Bien que la perspective générale du classement de l'ensemble durtolois des Côtes en zone N nous satisfasse pleinement, nous avons néanmoins décidé d'intervenir dans l'enquête publique en produisant un dossier (lettre + documents annexes).

Jean-Louis Amblard, Philippe Gras et Yves Poss, à qui a été confiée la rédaction du texte destiné au commissaire enquêteur, avaient en effet étudié pour l'ASCOT les nombreux documents de ce projet de PLU, desquels il ressortait quelques manques pour le site des Côtes. L'ASCOT entendait également profiter de cette enquête publique pour insister sur le fait que le site des Côtes devait être traité comme un ensemble par une réflexion globale, et non commune par commune.



Belvédère de la Garlande, lors de l'Art'air festival

Photographie de J.-L. Amblard / ASCOT – 9 septembre 2018

Les différents points abordés dans le dossier de l'ASCOT sont par conséquent les suivants :

- Suite au classement de la Chaîne des Puys et de la Faille de Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO, qui confortera la notoriété de la commune, **le signalement de la Faille de Limagne serait utile**.
À ce sujet, **l'intérêt du sommet (ou belvédère) de la Garlande** doit être souligné car il s'agit du meilleur site pour observer la Faille de Limagne.
- **L'ASCOT se félicite du classement en zone N de l'ensemble du site des Côtes** compris dans le territoire communal de Durtol, et **de l'importance reconnue du corridor écologique** entre les parties est (Côtes de Clermont ou de la Garlande) et ouest (côté Faille de Limagne et Chaîne des Puys) de la commune.
- **Le site des Côtes doit être considéré comme un même ensemble. L'extension de l'ENS des Côtes aux quatre autres communes, dont celle de Durtol, est souhaitable.**
C'est dans cette perspective que devrait se **concrétiser l'orientation du SCoT du Grand Clermont « Pôle à potentiel touristique ou récréatif à renforcer » pour l'ancienne carrière** (située sur les deux communes de Nohanent et Durtol).
- **La voie privée conduisant à la tour de télécommunications mérite d'être prise en compte dans le PLU.** Elle ne figure pas sur les cartes alors qu'elle est ouverte à la circulation publique et relève donc de la responsabilité de police du maire. Son statut devrait être instruit par la collectivité qui serait reconnue comme compétente (Département, Métropole ou commune).

- Dans la partie « Enjeux environnementaux », **la richesse faunistique et floristique des Côtes, ainsi que les zones humides, situées dans l'ancienne carrière, n'ont été que partiellement renseignées** : les mares temporaires du nord-est, la mare et l'étang limitrophe de Nohanent mériteraient d'apparaître sur les cartes, celles-ci étant, selon Christian Bouchardy, du plus grand intérêt.

L'emprise de l'ancienne carrière n'est ainsi pas retenue comme un réservoir de biodiversité, alors que cette dernière a été reconnue comme tel par l'étude du cabinet Sycomore.

Nous avons également tenu à rappeler, bien que ceci ne soit pas le sujet de l'enquête *stricto sensu*, l'engagement du carrier des Côtes à remettre « gratuitement » à la collectivité (pour le « franc » symbolique) les parcelles lui appartenant sur le site de l'ancienne carrière (pour la commune de Durtol, cette cession gratuite pourrait concerner environ vingt hectares – cf. Chronique N° 108 pp. 2-5).

Nous avons également relevé, page 46 du « Rapport de présentation. Synthèse », la mention suivante : « *La Commune de Nohanent a choisi d'y accueillir une centrale de production photovoltaïque au sol.* ». Il aurait fallu préciser qu'il s'agissait de l'ancienne municipalité de Nohanent, battue aux dernières élections, et non de l'actuelle. Aussi l'avons-nous signalé à M. Laurent Ganet, maire de Nohanent, qui a ainsi choisi d'écrire son avis dans le registre de l'enquête publique : « *Je suis étonné de lire dans la synthèse du PLU de la commune de Durtol en page 46 ainsi que dans l'annexe 1.4 page 162 que la commune de Nohanent a choisi d'accueillir une centrale de production photovoltaïque au sol sur l'ancienne carrière. À ce jour, aucune décision du conseil municipal n'a été prise en ce sens.* » (cf. p. 46 du rapport du commissaire enquêteur).

Le texte original et complet de l'ASCOT est disponible sur le lien suivant : www.gergovie.fr/htmlfr/actus.html.

Jean-Louis Amblard a présenté et remis cette contribution de l'ASCOT au commissaire enquêteur, M. Vincent Franco, lors de sa permanence du 12 octobre.

3) Rapport du commissaire enquêteur

Dans son rapport en date du 7 novembre 2018 – où il émet « *un avis favorable pour la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme sur le territoire de la commune de Durtol objet de cette enquête.* » (p. 58) – M. Franco répond positivement à nos suggestions :

- Dans ses conclusions et avis, le commissaire enquêteur écrit ainsi :
- « *ASCOT (Association pour la Sauvegarde des Côtes de Clermont-Chanturgue) : cette association fait une **analyse pertinente** du dossier du PLU sur les aspects environnementaux. Les remarques émises méritent d'être prises en considération pour améliorer la qualité du dossier dans ses aspects environnementaux. L'ASCOT soulève aussi le problème de la Route de la plaine qui n'a pas d'existence légale. Le statut de cette route mérite d'être instruit par la collectivité qui sera reconnue comme compétente. Les erreurs et omissions qui sont signalées doivent être corrigées.* » (p. 56).

- Plus haut, dans la partie « Observations » (faites sur le registre lors de l'enquête publique), on trouve aussi ces extraits du texte de l'ASCOT :

« *ASCOT (Association pour la Sauvegarde des Côtes de Clermont-Chanturgue) :*

1°) Classement de la Chaîne des Puys et de la faille de la Limagne au titre du patrimoine mondial :

L'ASCOT voudrait insister sur l'intérêt du sommet de la Garlande (point côté 624 au lieu-dit la Plaine) comme le meilleur site pour observer l'ensemble de la faille de Limagne, du Nord au Sud..... Cet atout mériterait d'être mieux souligné dans le PLU : il n'apparaît que comme un cône paysager sur une carte (synthèse P. 47).

2°) Les Côtes :

L'ASCOT se félicite du classement en N de l'ensemble des Côtes.

La voie privée qui conduit du cimetière à la tour de télécommunications n'a pas été inscrite sur les cartes des dessertes communales. Cette route qui se dégrade mérite d'être prise en considération dans le PLU, pour que son statut, et sa mise en état puissent être instruits par la collectivité qui sera reconnue compétente.

Le site de la Garlande mériterait d'être mieux signalé pour son intérêt paysager.

Toutes les zones humides ne sont pas renseignées. » (p. 40).

Extraits que le commissaire enquêteur commente ainsi : « *Dont acte. Il convient de corriger les documents cités ci-dessus.* » (p. 41).

M. Franco est donc d'accord avec l'ASCOT sur l'intérêt paysager de la Garlande, notamment pour l'observation de la Faille de Limagne, ainsi qu'avec les positions de l'ASCOT concernant la voie privée de la tour hertzienne et les zones humides non renseignées.

➤ Également dans la partie « Observations », celles des PPA, en réponse à l'avis suivant exprimé par le Syndicat mixte du Grand Clermont (responsable de la mise en œuvre du SCoT) :

- Avis de la PPA : « *Contribuer à positionner l'Auvergne comme destination touristique: La commune Durtol joue un rôle déterminant en matière touristique. En effet, sa position charnière entre le cœur métropolitain et le Parc Naturel régional des Volcans d'Auvergne la positionne comme une véritable "carrefour" touristique. Le projet de PLU protège le cadre naturel boisé avec un classement en zone N. Cette zone vise notamment la protection des paysages emblématiques des Côtes de Clermont. Le territoire bénéficie d'une situation propre au développement touristique (sur l'escarpement de faille-site Unesco, seul restaurant 2 étoiles du Puy-de-Dôme), cette situation mériterait d'être valorisée.* » (p. 33).
- Commentaire du commissaire enquêteur : « *La commune de Durtol se doit de saisir les opportunités offertes par sa proximité avec la chaîne des Puys et le classement à l'UNESCO de celle-ci.* » (p. 33).

Pour la PPA, les paysages des Côtes de Clermont sont dits « emblématiques », ce qui justifie leur classement en zone N.

La PPA et M. Franco sont donc favorables au fait que la commune de Durtol doit profiter des opportunités touristiques et notamment de l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, sujet également abordé par l'ASCOT.

Nous n'avons maintenant plus qu'à attendre le PLU adopté pour vérifier si les demandes de l'ASCOT et les recommandations du commissaire enquêteur concernant le site des Côtes y auront été incluses.

➔ Vous pouvez consulter le rapport complet du commissaire enquêteur sur le lien suivant :

https://www.durtol.fr/userfile/fichier-telechargement/1543498543-Rapport_commissaire_enqueteur_EP_PLU_Durtol.pdf.

Série d'articles de La Montagne sur l'action de l'ASCOT

Une série d'articles sur l'ASCOT est parue cet été dans La Montagne (éditions des 9, 17, 25 et 29 août). Quatre pages entières ont ainsi été consacrées à l'action de notre association pour les Côtes de Clermont ! L'ASCOT a rarement eu droit à des articles de cette longueur et de cette qualité dans la presse.

Julien Moreau, journaliste à La Montagne, en est l'auteur. Jean-Louis Amblard l'avait rencontré en début d'année sur le marché de la Glacière, La Montagne préparant alors une série d'articles sur les différents quartiers de Clermont-Ferrand (cf. Chronique N° 108 p. 11). M. Moreau avait à cet occasion paru très intéressé par le site des Côtes, puisqu'envisageant d'écrire quelque chose à son sujet.

L'ASCOT a donc repris contact avec ce journaliste qui, pour préparer ses articles, nous a rencontrés trois fois sur le terrain.

Le premier article évoquait les combats de l'ASCOT face aux nombreuses nuisances et incivilités, le deuxième la nécessaire mise en valeur du puy de Chanturgue et l'archéologie, le suivant l'aménagement de l'ancienne carrière, le projet de parc photovoltaïque et l'ENS, le dernier la vue exceptionnelle sur la Faille de Limagne et l'intérêt géologique des Côtes selon le volcanologue Pierre Boivin.

➔ Liens sur les articles parus les 9 et 17 août (les articles des 25 et 29 août ne sont malheureusement pas disponibles sur le site Internet de La Montagne) :

https://www.lamontagne.fr/clermont-ferrand/environnement/puy-de-dome/2018/08/08/ces-irreductibles-qui-se-battent-pour-les-cotes-de-clermont-chanturgue_12946602.html?fbclid=IwAR1dR7TBu8x6f19sqD3cxzKh1261lxDpdAGjdoKguTFZhOCFNPDwOyFZXHs.

https://www.lamontagne.fr/clermont-ferrand/environnement/2018/08/18/comment-remettre-en-valeur-le-puy-de-chanturgue-a-clermont-ferrand_12954438.html?fbclid=IwAR3jKE16jV6vA7knTMWqmUuzf72zY07OCqBIEDjZKVf_nHSYWaMLCzTkZG_g.

https://www.lamontagne.fr/clermont-ferrand/insolite/environnement/2018/08/18/et-si-la-bataille-de-gergovie-avait-eu-lieu-sur-les-cotes-de-clermont_12954445.html.

Dégagement de la « cabane percée »



Vue de côté du mur effondré dans lequel est incluse la cabane « percée » (après débroussaillage)



Dessus de la cabane percée (après débroussaillage)

Photographies du CEN Auvergne – 25 octobre 2018

Le mardi 23 octobre, une matinée de débroussaillage a été organisée par le CEN Auvergne sur le secteur de la cabane « percée »¹, cabane en pierre sèche de loin la mieux conservée du plateau des Côtes et dont l'ASCOT a demandé la valorisation dans le cadre du plan de gestion de l'ENS (cf. Chroniques N° 108 p. 9 et N° 109 p. 6).

Vingt-et-une personnes ont participé à cette matinée : outre Lucie Le Corguillé et Victor Autran du CEN, étaient présents neuf jeunes en Service civique (encadrés par deux accompagnatrices, dont Clara Zorzi, de l'association Unis-Cité²) et huit membres de l'ASCOT (Nicole Voisset, Pierre Abbadie, Jean-Louis Amblard, Jean-Louis Ferreyrolles, Jean-Louis Four, Philippe Gras, Maurice Jaffeux et Christian Signoret).

Après avoir rapidement présenté le site des Côtes et l'objectif du chantier – dégagement de la cabane percée et de l'imposant mur au bout duquel elle se situe – Jean-Louis Amblard et Philippe Gras ont conduit la troupe sur la zone concernée.

Les broussailles, ronces, petits chênes, jeunes frênes et robiniers n'ont pas résisté longtemps à cette nombreuse équipe particulièrement motivée, personne ne rechignant à la tâche.

Une fois le travail réalisé, la matinée s'est terminée par un pot convivial offert par le CEN.

À l'occasion des journées du Patrimoine de pays en juin prochain, l'ASCOT envisage d'ailleurs de proposer un circuit « cabanes et murs en pierre sèche » dans lequel serait incluse la cabane percée.



L'équipe pose sur le haut du mur après le chantier

Photographie d'Uniscité – 25 octobre 2018

¹ cf. www.cotes-de-clermont.fr/Ascot-pierres.html et <http://www.gergovie.fr/htmlfr/documents/N82.pdf> (p. 8).

² <https://www.uniscite.fr/antenne.auvergne/>.

Journées européennes du Patrimoine

Une fois n'est pas coutume pour les journées du Patrimoine, le beau temps était au rendez-vous sur les Côtes de Clermont en ce dimanche 16 septembre, où plus de cinquante visiteurs ont pu profiter des deux visites proposées par l'ASCOT.



Au sommet du puy de Var, face à la colline de Chanturgue, les visiteurs attentifs écoutent les explications de Jean-Louis Amblard et Christian Signoret sur la bataille de Gergovie
Photographie de L. Roddier / ASCOT – 16 septembre 2018

étaient également disponibles sous la forme de panneaux d'exposition, de maquettes, de dépliants, de livres et des dernières Chroniques.

Merci à tous celles et ceux ayant contribué à l'organisation et la réussite de cette journée : Christiane Jalicon, Hélène Vaissaire, Jean-Louis Amblard, André Blanc, Jean-Louis Four, Philippe Gras, Maurice Jaffaux, Laurent Roddier et Christian Signoret.

La première, commentée par Jean-Louis Amblard et Christian Signoret, choisie par une bonne trentaine de visiteurs, portait sur la bataille de Gergovie de différents points de vue, notamment du puy de Var qui permet de visualiser l'alignement du « grand camp » (vienne ville de Montferrand), du « petit camp » (sommet de Chanturgue) et de l'oppidum (plateau des Côtes), conformément à la théorie de l'archéologue Paul Eychart et du philologue Yves Texier.

La seconde, axée sur les découvertes et les vestiges archéologiques du plateau des Côtes, a réuni plus de quinze personnes autour de Philippe Gras.

Sous le barnum de notre association, de nombreuses informations sur le site des Côtes

L'ASCOT et les journées du patrimoine



HISTOIRE. Dans le cadre des journées du patrimoine, l'Ascot a proposé au public de lui présenter le site. Que ce soit du côté historique ou archéologique, deux groupes ont apprécié d'avoir plus d'informations relatives au site des côtes de Clermont. Le soleil a accompagné les marcheurs et une librairie éphémère leur a permis de s'informer sur les activités de l'association, la faune, la flore et les vestiges découverts sur les côtes.

La Montagne – édition du 20 septembre 2018
(groupe ayant choisi la visite sur les découvertes archéologiques)

Art' air festival sur les Côtes

Le concept d' « Art' air festival » consiste à proposer de longues randonnées originales en Auvergne. Originales, parce qu'entrecoupées d'animations culturelles et d'un repas gastronomique en plein air !

<https://www.art-air.org>.

<https://www.art-air.org/concept-artair/>.

Le dimanche 9 septembre, dans le cadre de la huitième édition de ce festival (créé en 2011), une randonnée de Châteaugay à Royat, passant par les Côtes de Clermont, était proposée.

Au programme : rencontre avec le vigneron Benoît Montel et visite de sa vigne pour commencer, « land'art » à Royat pour finir.

Entre les deux, le plateau des Côtes constituait en quelque sorte le gros du programme avec la pause déjeuner et deux animations prévues.

<https://www.art-air.org/2018/08/03/rando-3-2-2/>.

Ayant repéré le terrain idéal pour le repas et la première animation (séance musicale), à savoir la grande parcelle de l'ASCOT où se trouve notamment la table paysagère, M. David Cabal, directeur de cette manifestation, nous a donc contactés afin d'obtenir notre autorisation.

Notre réponse a bien entendu été positive, l'ASCOT se réjouissant – après la balade/lectures des « Rendez-vous de la St-Jacques » de l'association Colportage en juillet dernier (cf. Chronique N° 109 p. 10) – que des organisateurs de manifestations culturelles s'intéressent au site des Côtes.

Le jour venu, après le repas et le concert, le groupe (environ cinquante personnes) s'est dirigé vers le point culminant des Côtes, à savoir le belvédère de la Garlande, situé à l'extrémité ouest du plateau, où l'ingénieur cartographe et géographe Eric Langlois, qui a réalisé l'ensemble des documents cartographiques pour le dossier de candidature de l'ensemble tectonique et volcanique de la Faille de Limagne - Chaîne des Puys, a pu expliquer l'importance de cet ensemble géologique, récemment inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Christiane Jalicon, Jean-Louis Amblard et Jean-Louis Four représentaient le conseil d'administration de l'ASCOT lors cette manifestation, suite à l'invitation de M. Cabal que nous remercions chaleureusement.

L'ASCOT n'avait cependant pas attendu cette journée pour proposer des visites sur la Faille de Limagne et les autres manifestations volcaniques dont les traces sont encore visibles dans le bassin clermontois (cf. actualité suivante).



Après le repas, la musique...

Photographie de J.-L. Amblard / ASCOT – 9 septembre 2018



Exposé géologique au belvédère de la Garlande

Photographie de J.-L. Amblard / ASCOT – 9 septembre 2018

« Jeudis de l'ASCOT » au belvédère de La Garlande

Comme annoncé dans la Chronique précédente, trois conférences géologiques ont eu lieu les jeudis 16, 23 et 30 août au belvédère de la Garlande, près du sommet des Côtes. Ce belvédère constitue le plus beau point de vue sur la Faille de Limagne.

Suite à l'inscription en juillet dernier de l'ensemble Faille de Limagne - Chaîne des Puys au Patrimoine mondial, l'ASCOT a en effet décidé de proposer des visites sur le thème de cet ensemble tectonique et volcanologique majeur. L'initiative en revient à Jean-Louis Amblard qui, dans le cadre des rendez-vous du CPIE, avait déjà réalisé un exposé comparable (cf. Chronique N° 109 p. 9).

Au-delà de la Faille de Limagne, les visites proposées consistaient en une lecture de paysage permettant de comprendre l'histoire géologique du bassin clermontois dont celle du site des Côtes. Se déroulant de 18 h 30 à la nuit tombante (avec le soleil couchant sur la Chaîne des Puys), ces soirées ont rencontré un beau succès, puisqu'ayant attiré, la série d'articles parus dans La Montagne à la même période n'y étant pas étrangère, une quarantaine de personnes au total.

L'ASCOT compte pérenniser ce type de visites dès 2019, son but étant de montrer que le belvédère de la Garlande constitue un observatoire privilégié pour expliquer l'histoire géologique du bassin clermontois et particulièrement celle de la Faille de Limagne.

Portail associatif

La mairie de Clermont-Ferrand (Direction de l'Animation socio-culturelle et de la Vie Associative) a récemment créé un portail Internet à destination des associations clermontoises. Il est ouvert au public depuis fin septembre :

<https://associations.clermont-ferrand.fr>.

Différentes rubriques y sont proposées. Un annuaire permet d'accéder aux principales informations concernant les associations clermontoises (on peut par exemple sélectionner les associations œuvrant dans une thématique particulière). Les associations inscrites peuvent communiquer entre elles pour le prêt de matériel, de locaux, ainsi que pour la recherche de bénévoles. Le référent de chaque association (Philippe Gras pour l'ASCOT) a aussi la possibilité de mettre en ligne les actualités, événements et activités de l'association.

L'ASCOT a inauguré ce nouveau site à l'occasion du vote du Budget participatif (cf. ci-dessus) :

<https://associations.clermont-ferrand.fr/association/association-pour-la-sauvegarde-des-cotes-de-clermont-chanturgue-ascot-0>.

<https://associations.clermont-ferrand.fr/actualite/remontez-7000-ans-dans-le-temps-la-rencontre-du-plus-vieux-clermontois>.

<https://associations.clermont-ferrand.fr/evenement/balade-archeologique-dans-le-quartier-de-tremonteix>.

Il s'agit donc d'une excellente initiative de la Ville de Clermont-Ferrand. Ce portail associatif permettra ainsi à l'ASCOT d'informer davantage de personnes sur ses actions, notamment dans le réseau associatif, et, par la même occasion, d'attirer (peut-être) de nouveaux adhérents.

Incendie de broussailles sur les Côtes : encore ! (cf. Chroniques N°98 p. 16 et N°104 p.18)

Un nouvel incendie de broussailles a affecté, dans la soirée du 19 août, une nouvelle zone sur les flancs des Côtes de Clermont. La presse écrite et radiophonique s'en était fait l'écho :

https://www.lamontagne.fr/clermont-ferrand/faits-divers/puy-de-dome/2018/08/19/incendie-sur-les-hauteurs-de-clermont-ferrand-une-vingtaine-de-pompiers-mobilises_12955020.html.

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/un-incendie-de-broussailles-ravage-pres-d-un-hectare-sur-les-hauteurs-de-clermont-ferrand-1534741184>.

Si la superficie concernée était modeste (1 ha), les difficultés d'accès ont compliqué l'intervention des pompiers. Ce qui avait déjà été le cas lors de l'incendie du 19/04/2017 sur le sommet du plateau de Chanturgue, démontrant ainsi la nécessaire prise en compte de cet aléa lié à l'embroussaillage important et au manque de chemins publics ! C'est d'ailleurs ce que soulignait l'ASCOT :

- déjà dans un article de La Montagne le 18/08/2018 :
https://www.lamontagne.fr/clermont-ferrand/environnement/2018/08/18/comment-remettre-en-valeur-le-puy-de-chanturgue-a-clermont-ferrand_12954438.html?fbclid=IwAR0phcM53JGFXprVrrjNh6i21xEEQdEe-8mpBMfnPbq0CIkXuciVj2lvfR4,
- puis, dans le reportage du 20/08/2018 de France 3 où nos amis de l'**AAMAC** étaient également intervenus pour dénoncer la récurrence de ces incendies : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/puy-de-dome/clermont-ferrand/impressionnantes-flammes-embrasent-hauteurs-clermont-ferrand-1528278.html>.

Le Robinier

La neige a brutalement interrompu un été qui se prolongeait. Après les pluies de ces derniers jours, les Côtes, lavées, ont retrouvé les couleurs d'automne : les jaunes, les rouges éclairent le plateau, avec les taches de mauve des « bonnets d'évêque », que sont les fruits du fusain. **Quelques arbres ont déjà perdu leurs feuilles, dont les robiniers. Ces « faux acacias » forment les alignements visibles sur la crête des Côtes, au-dessus du quartier de la Glacière.** Seules les gousses s'accrochent encore aux branches dépouillées.

Cette espèce est originaire de la région des Appalaches, à l'est des États-Unis : elle a été plantée à Paris par Jean Robin. Arboriste des rois Henri III, Henri IV et Louis XIII, directeur du jardin des apothicaires, il aurait reçu les graines de son ami John Tradescant le Vieux, naturaliste anglais, collecteur de plantes et grand voyageur. Et Linné a donné son nom à cette espèce, « en reconnaissance » de son rôle dans sa dissémination sur le Vieux continent.



Robinier planté par Jean Robin (ou peut-être son fils Vespasien) dans le square Saint-Julien, à Paris, en 1601
Photographie d'Y. POSS – 2012

Le plus vieil arbre de Paris serait un robinier, square Saint Julien le Pauvre, juste en face de Notre-Dame : il aurait été planté en 1601... et s'est depuis parfaitement acclimaté. Pierre Lieutaghi, ethnobotaniste, relève, dans son « Livre des Arbres, Arbustes et Arbrisseaux (Robert Morel éd., 1970), qu'il est « l'exemple type de la naturalisation complète d'une espèce végétale, et, de surcroît, ce qui n'est pas toujours le cas, d'une naturalisation réussie ».

De la famille des Légumineuses, il possède la faculté de capter par ses racines l'azote de l'air, et ainsi d'enrichir les sols pauvres sur lesquels il est parfois implanté : il est réputé retenir les talus : plus le terrain est mauvais, plus l'arbre drageonne, et ses fourrés ont tôt fait d'accomplir leur mission

protectrice. Ce qui peut être reproché à cette espèce, qui a tendance à s'étendre. Et ses épines sont redoutées.

Ses grappes de fleurs, blanches ou rosées, sont appréciées des abeilles... et des gourmands, car elles peuvent se préparer en beignets, d'une saveur très délicate. On ne saurait en abuser, cependant, sans risque de migraine : le robinier est une plante qui a des vertus médicinales, mais qui renferme aussi des substances toxiques, ce qui incite à quelque prudence.

Les feuilles plaisent beaucoup aux herbivores, passent pour avoir une influence très heureuse sur la lactation des chèvres... mais, en excès, peuvent aussi causer des intoxications chez les chevaux, les vaches ou les lapins.

Jaune brunâtre ou verdâtre, dur et assez lourd, nerveux, élastique, résistant, facile à fendre, le robinier est l'un des meilleurs bois hétérogène de nos contrées. À ces qualités mécaniques s'ajoute une durabilité exceptionnelle pour un bois feuillu : il résiste de longues années à l'humidité et à l'immersion. Il trouve aujourd'hui des débouchés renouvelés en mobilier ou en parquet. Dans le passé, ses qualités d'imputrescibilité l'ont fait apprécier dans la construction navale : les Anglais l'ont parfois préféré au chêne pour les gournables, chevilles qui fixent la carène des navires en bois aux membrures.

Mais, en France, il est surtout un compagnon de la vigne : il est prisé comme échalas, comme piquet de vigne ou comme clôture (raison de sa présence sur les Côtes). Les paysages de vignobles sont très fréquemment dominés par des bois de robinier, où les vigneron trouvaient les rondins dont ils avaient besoin. Comme le châtaignier, autre espèce arborée « exotique », introduite dans nos régions par nos ancêtres, le robinier ne serait-il pas devenu un élément de notre patrimoine ? Il est parfois méconnu, et son éradication prônée, comme espèce invasive, indésirable...



Abeille sur fleur de robinier
Photographie d'Y. POSS / ASCOT – 2018

Les travaux de remise en état du fanum gallo-romain

Hommage à Jean-Claude GRAS

Ce texte inédit a été écrit par mon père durant l'année 2015 pour rendre compte des différentes étapes de la « restauration » du fanum des Côtes. Il s'agissait pour lui de produire un document à la fois complet et synthétique, dans un langage clair et accessible (non technique), afin que toute personne puisse, notamment dans le futur, saisir rapidement et sans difficulté les tenants et aboutissants de la remise en état des vestiges de ce petit temple gallo-romain. Si cette réalisation, un des principaux résultats de l'ASCOT, a pu être menée à bien, c'est, en grande partie, grâce à mon père. Après que nous ayons lancé ensemble le projet (lettre à l'Architecte des Bâtiments de France, première rencontre avec le maître d'œuvre Yves Connier), c'est en effet lui seul qui rédigea la demande de subvention et eut la responsabilité de la surveillance des travaux, en vertu de ses connaissances en maçonnerie. Mon père avait d'ailleurs plaisir à se rendre sur la zone du fanum et à le nettoyer, afin qu'il soit le plus présentable possible aux visiteurs : on reconnaissait bien là sa minutie... (Philippe Gras)¹

I. Présentation générale

Le fanum gallo-romain des Côtes de Clermont est sis sur la parcelle cadastrée C1190 de la commune de Blanzat dont l'ASCOT est propriétaire.

Les parcelles C1189 et C1190 ont été inscrites à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques (on dit aujourd'hui inscrit au titre des Monuments historiques) par arrêté préfectoral du 10 octobre 1991.

À noter que pour trois parcelles contigües (C1186, C1187 et C1188), la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites a émis, lors de sa séance du 14 décembre 2011, un avis favorable pour leur classement ; mais à ce jour l'arrêté préfectoral pour l'extension de l'inscription au titre des Monuments historiques n'a pas été pris !

Le fanum gallo-romain a été dégagé en 1957/58 lors des fouilles archéologiques réalisées par Paul Eychart. Il était entièrement recouvert d'un très important pierrier, ce qui a permis sa conservation au cours des siècles.

C'est un des rares ouvrages de l'époque gallo-romaine, situé dans l'agglomération clermontoise, dont les vestiges sont conservés en élévation : jusqu'à 0,80 m au-dessus du sol.

Mais depuis plus de 50 ans, ces vestiges se sont dégradés malgré les quelques rejointoiements et le scellement de la partie supérieure des trois murs de la *cella* au mortier de ciment, réalisés après leur dégagement.

On pouvait constater, malgré les interventions fréquentes de l'ASCOT, un envahissement par de petits végétaux, enracinés profondément dans le mortier des joints qui se désagrégeaient, ainsi que des parties très instables, en particulier du mur nord – à proximité de l'angle N/O de la *cella* – endommagé par des motos tout-terrain.

À l'évidence il est apparu que sans travaux d'entretien à court terme, ces vestiges seraient condamnés à la ruine.

Le conseil d'administration de l'ASCOT a donc décidé, début 2013, de faire réaliser les travaux d'entretien indispensables à la conservation de cet ouvrage.

La protection du patrimoine archéologique est en effet un des objectifs majeurs de notre association.

II. Élaboration du projet (2013)

Pour réaliser des travaux sur des ouvrages inscrits au titre des Monuments historiques – pouvant bénéficier d'une subvention de 20 % du montant des travaux s'il s'agit de travaux d'entretien – il convient de saisir le Ministère de la Culture et de la Communication (DRAC Auvergne), en l'occurrence les Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) en la personne de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Suite à un courrier en date du 22 avril 2013 que nous lui avons adressé, une réunion sur le site du fanum a eu lieu le 18 juin 2013 avec M. Jérôme Auger (ABF), sa collaboratrice M^{me} Amélie Portalier et M. Yves Connier (professionnel ayant notamment participé à la restauration de monuments historiques et au Projet Collectif de Recherches (PCR) « L'atlas topographique d'*Augustonemetum*... »), retenu par l'ASCOT (maître d'ouvrage). Jean-Claude Gras – membre du conseil d'administration désigné par ce dernier pour monter le dossier de demande de subvention (voir ci-dessous) et assurer le suivi des futurs travaux – représentait l'ASCOT.

¹ Pour un dossier complet sur la découverte, l'interprétation et la « restauration » du fanum, voir Chronique N° 98 pp. 2-11 : www.gergovie.fr/htmfr/documents/N98.pdf. Pour un reportage photo de la remise en état du fanum, voir Chronique N° 95 pp. 2-3 : www.gergovie.fr/htmfr/documents/N95.pdf.

M. Connier a procédé, en juillet-août 2013, à une étude détaillée de la *cella* et du mur (sud) de la galerie à partir de relevés « pierre à pierre » et d'un descriptif précisant, entre autres, les rejointoiements (supposés ?) au mortier de ciment et les mortiers paraissant d'origine ; il précisait bien dans son étude l'absence de graphique ou de photo lors de la mise à jour des vestiges du *fanum*.

L'ASCOT dispose en fait de deux photographies. La première est une diapositive prise par Paul Eychart au moment du dégagement du pierrier mais qui n'apporte guère d'information. La seconde est un cliché pris peu de temps après la fouille du *fanum* dont les caractéristiques se retrouvent sur les clichés ASCOT de 2013 : selon toute vraisemblance, Paul Eychart n'a fait que consolider les structures existantes et n'a rien reconstruit.

Le 29 août 2013, un dossier de demande de subvention – établi à partir de l'étude explicitée ci-dessus et du devis des travaux projetés en date du 18 août 2013 – a été déposé à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) en deux exemplaires :

- le premier pour le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Puy-de-Dôme (STAP 63).
- le second pour la Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH).

À ce dossier étaient jointes des photos (élévations des murs de la *cella* et de la galerie) : clichés ASCOT de février/mars 2013 (réalisés après enlèvement de la végétation).

L'arrêté préfectoral portant attribution de subvention est intervenu le 14 mars 2014 (N° CRMH-2014-20) pour des « *travaux d'entretien des murs de la cella et de la galerie (purgés, joints, cristallisation) du fanum gallo-romain à Blanzat (P. d. D.)* ».

- Montant des travaux subventionnables : 9424 € TTC (suivant devis Y. Connier).
- Montant de la subvention : 1885 €.

Le montant de la dépense restant à la charge de l'association étant relativement important (plus de 7500 €), le conseil d'administration de l'ASCOT a informé ses adhérents d'un appel à souscription (voir Chronique n° 93 de juin 2014).

Le bilan de la souscription peut être considéré comme relativement positif : trente-huit donateurs pour une somme totale de 2979 €, soit 31,61 % du montant total des travaux et surtout 39,51 % du montant à la charge de l'ASCOT.

III. La réalisation des travaux (2014)

La lettre de commande des travaux, faisant référence à l'arrêté de subvention valant autorisation d'exécution des travaux (s'agissant des travaux d'entretien), a été adressée à M. Connier le 2 avril 2014.

Les travaux ont démarré le 12 juin 2014 par la désinfection biologique avec un biocide agréé pendant une quinzaine de jours (les murs du *fanum* étant recouverts d'une bâche), puis par la purge des racines et des mortiers fragilisés ainsi que ceux des rejointoiements anciens au mortier de ciment dont la quasi-totalité du couronnement des murs de la *cella*.

Le rejointoiement général et la cristallisation des parties instables ont été réalisés du mois de juillet à mi-octobre avec un mortier similaire au mortier antique.

Le mortier proposé par M. Connier à M. Auger (ABF) comportait plusieurs plaquettes avec différents dosages permettant de se rapprocher de la teinte des mortiers antiques. Le mortier retenu est un mélange de sables de rivière, de pouzzolane noire assez grenue et de chaux en pâte.

La chaux en pâte est de la chaux dite aérienne car sa prise se fait suite à la fixation du CO₂ (gaz carbonique) contenu dans l'air. Elle est fabriquée artisanalement par un chaufournier. M. Connier s'est approvisionné chez M. Pinel, chaufournier à Ébreuil (Allier).

L'obtention de la chaux en pâte s'effectue en deux temps :

1. du calcaire pur (moins de 5 % d'argile) extrait d'une carrière est cuit dans un four à chaux à 900° afin d'obtenir de la chaux vive (oxyde de calcium).
2. De l'eau est ajoutée à la chaux vive qui devient de la chaux éteinte.

La chaux en pâte est stockée dans des futs métalliques avec un excès d'eau en partie supérieure afin qu'elle puisse être conservée sans difficulté (ce qui n'est pas le cas pour la chaux vive).

Une visite de chantier a eu lieu le 5 novembre 2014, avec M^{me} Portalier (STAP 63) représentant M. Auger, afin de constater le bon achèvement des travaux.

Des photos prises sous les mêmes angles de vue que celles d'avant travaux montrent qu'aucune modification n'a été apportée aux vestiges du *fanum*.

Jean-Claude Gras, le représentant du maître d'ouvrage, a fait parvenir aux deux services concernées de la DRAC (STAP et CRMH) les attestations :

- de début des travaux (le 12 juin 2014).
- de fin des travaux (le 20 octobre 2014).

La subvention de 1885 € a été versé sur le compte de l'ASCOT le 14 janvier 2015.

IV. De nécessaires reprises (2015)

Les gelées nocturnes intervenues dès le mois de décembre et durant l'hiver ont permis de constater une dégradation superficielle (jusqu'à plusieurs centimètres) des mortiers, surtout sur la partie supérieure des murs mais aussi pour certains joints des parties verticales.

Des recherches complémentaires sur la chaux en pâte ont permis d'expliquer cette situation.

La prise du mortier fabriqué avec de la chaux aérienne est très lente (de l'ordre de un centimètre par an) mais elle reprend les années suivantes dès que les températures redeviennent très positives.

Des joints mis en oeuvre en période de forte chaleur nécessitent une couverture avec des bâches humides. Ceux exécutés à partir de fin août pouvaient donc être rendus « pulvérulents » par le gel ; c'est effectivement ce qui s'est produit pour le mur de la galerie qui n'a été repris que fin septembre et jusqu'à mi-octobre.

Lorsque des joints sont à reprendre, ils doivent l'être avec un mortier différent. La reprise des parties dégradées a par conséquent été réalisée à partir du mois d'avril jusqu'à fin juillet (la majeure partie des travaux, en particulier ceux de la galerie, ayant été effectués au mois de juillet).

Le nouveau mortier est de type bâtard : il comporte les mêmes agrégats (voir page précédente), le total « adjuventé » de Sikalutex (résine synthétique) pour assurer une prise correcte avec les maçonneries sous-jacentes. Ce mortier a permis de conserver le même aspect que celui employé l'année précédente (notamment la couleur tirant vers le blanc).

L'inauguration du *fanum* « restauré » aura lieu le samedi 19 septembre 2015 lors des journées européennes du Patrimoine, la journée organisée par l'ASCOT sur le site archéologique de l'*oppidum* des Côtes étant conçu comme un hommage à Paul Eychart.

Jean-Claude Gras (août 2015)

Fanum des Côtes en train d'être « restauré ». Les travaux sont terminés pour la cella (chapelle), tandis que l'unique section restante de la galerie a été purgée et attend le rejointoiement des maçonneries (à gauche, la stèle en hommage à Paul Eychart, avec sa lave émaillée représentant le plan du sanctuaire gallo-romain)

Photographie ASCOT 2014



Fouilles 2018 à Corent

Alors que les fouilles de l'*oppidum* de Corent, depuis leur début en 2001, avaient principalement porté sur le centre-ville, permettant notamment d'y découvrir un sanctuaire, un hémicycle d'assemblée, des résidences aristocratiques et des lieux d'activités artisanales – pour ne parler que de l'occupation laténienne (gauloise) – celles de l'été 2018 ont consisté à ouvrir trois fenêtres sur des zones situées plus au nord :

- Un **premier chantier**, dirigé par Florian Couderc, doctorant en archéologie à qui l'ASCOT a fourni les données LIDAR du site des Côtes (cf Chronique N° 108 p. 6), consistait à vérifier l'hypothèse selon laquelle un immense cercle détecté par prospection aérienne correspondait aux vestiges funéraires d'un tumulus de l'âge du Bronze. Hypothèse qui se révéla fautive, les archéologues découvrant en réalité les **vestiges d'un immense bâtiment du Néolithique moyen (vers 3500 av. J.-C.)**, soit une découverte bien plus exceptionnelle que prévue, comme cela est souvent le cas à Corent ! Ce type d'habitat, qu'on trouve notamment dans le bassin parisien, était jusqu'alors inconnu à notre latitude !

- Une **deuxième fenêtre** était située près de l'ancien lac (aujourd'hui simple trou d'eau), secteur sur lequel les équipes de Matthieu Poux et de GEO-LAB (laboratoire de géographie physique et environnementale basé à Clermont-Ferrand) avaient mis en évidence des centaines de silos datant de l'âge du Fer, mais non précisément datés à ce jour, en 2015. Cette fouille a notamment permis de découvrir des **constructions aménagées en bord de lac, certaines étant peut-être liées à une activité culturelle** autour d'une source (ces aménagements datant de La Tène finale et de l'époque augustéenne).



Fouille de constructions aménagées en bord de lac par les Gaulois

Des amphores ont été réutilisées comme drains

Photographie de J.-L. Amblard / ASCOT – septembre 2018

- Un **troisième chantier**, situé sur le bord et les premières pentes nord du plateau (du côté du village de Soulasse), consistait à rechercher pour la première fois les traces d'un éventuel rempart. Un document exceptionnel, inconnu jusqu'alors, avait été retrouvé auparavant aux archives départementales du Puy-de-Dôme par Rémi Ranouil, archéologue géomaticien qui a supervisé le chantier de fouille. Il s'agit d'un plan de la fin du XVIII^e siècle (1777) qui, précis pour l'époque, signale la présence d'un mur d'enceinte sur le pourtour du plateau, soit avant sa mise en culture générale. Une tranchée de plusieurs dizaines de mètres de long et d'une quinzaine de mètres de large a ainsi été ouverte afin de mettre au jour cet éventuel rempart. **Le mur défensif qui pourrait correspondre à celui de l'*oppidum* (fin du second âge du Fer) semble avoir été retrouvé** (des traces d'occupation de cet époque ont en effet été mis en évidence sur ce secteur), mais ce n'est pour le moment qu'une hypothèse qui demande à être confortée, vérifiée et précisée par la poursuite des fouilles sur le mur d'enceinte. Il faut en effet compter avec les différentes populations qui se sont succédées sur le plateau depuis le Néolithique et qui sont donc susceptibles d'avoir laissé divers vestiges de murailles avant la période gauloise...

Nos visites régulières pendant les fouilles (notamment lors des deux journées « portes ouvertes » des dimanches 19 août et 9 septembre qui ont attiré beaucoup de monde), nous ont d'ailleurs permis d'avoir de bons échanges avec les archéologues et d'en profiter pour communiquer sur le levé LIDAR des Côtes.

- ➔ *Lien sur l'article de La Montagne concernant les fouilles 2018 à Corent (paru le 30/10/2018) :*
https://www.lamontagne.fr/corent/insolite/environnement/2018/10/30/les-restes-d-une-maison-datant-du-neolithique-decouverts-sur-le-site-de-corent-dans-le-puy-de-dome_13033630.html#refresh.

Décès d'Yves Joulia

Notre ami Yves Joulia, membre historique de l'ASCOT, est décédé ce 1^{er} janvier.

Yves venait d'être désigné président honoraire du Foyer rural de Blanzat lors de la dernière assemblée générale de cette association cinquantenaire fondée en 1968.

Yves Joulia, membre pionnier du foyer rural et une des chevilles ouvrières de cette association (ayant notamment exercé la fonction de trésorier), y œuvrait bénévolement depuis cinquante ans. À l'occasion de l'assemblée générale, l'hommage à Yves avait permis de louer sa générosité, son bon sens et son humour.

Toutes qualités que les membres actifs de l'ASCOT surent également apprécier pendant vingt-cinq ans, depuis la création de l'association jusqu'aux importants soucis de santé d'Yves qui l'obligèrent malheureusement à y cesser son activité.

Yves était membre d'honneur du conseil d'administration de l'ASCOT.

Un hommage lui sera rendu dans la Chronique de mars.

L'ASCOT présente ses sincères condoléances à son épouse, à ses enfants et à toute sa famille.

Décès de l'épouse de Jean Berthier

M^{me} Renée Berthier, épouse de Jean Berthier, est récemment décédée (l'enterrement a eu lieu le vendredi 28 décembre).

L'ASCOT présente ses sincères condoléances à Jean Berthier, ancien membre de l'ASCOT, qui, pendant plusieurs années, a fait partie du conseil d'administration.

Jean, ancien professeur de botanique et universitaire, a, dans les années 2000, beaucoup apporté à l'ASCOT par ses recherches sur le site des Côtes dans les domaines de la flore et des « tchabanes » en pierre sèche, sa femme Renée l'accompagnant souvent sur le terrain.

PENSEZ DÈS MAINTENANT À RENOUVELER VOTRE ADHÉSION À L'ASCOT POUR L'ANNÉE 2019

« La Chronique de L'Oppidum » N° 110 – Décembre 2018/Janvier 2019

Journal d'information trimestriel de l'ASCOT – Directeur de publication, rédacteur en chef : Philippe Gras.

Anciens directeurs de publication : Vincent Quintin (1991-2002) – Yves Anglaret (2002-2014).

Ont collaboré à ce numéro :

Auteurs des textes : Éditorial : « Nouvelles étapes dans la valorisation archéologique du site des Côtes » (Philippe Gras) / Actualités des Côtes (Philippe Gras) sauf « Le plan de gestion de l'ENS est adopté » (Yves Poss) et « Incendie de broussailles sur les Côtes » (Jean-Louis Amblard) / Le billet Nature : « Le Robinier » (Yves Poss) / Les travaux de remise en état du *fanum* gallo-romain (Jean-Claude Gras[†]) / Fouilles 2018 à Corent (Philippe Gras) / Décès (Philippe Gras).

Réalisation informatique : Philippe Gras.

Adhésion à l'ASCOT

✉ 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand

O **Souhaite adhérer à l'ASCOT** (règlement par chèque à l'ordre de ASCOT). Une carte d'adhérent et un reçu fiscal me seront adressés en retour. **Comprend l'abonnement à « La Chronique de l'Oppidum » (4 numéros par an).**

Adhésion annuelle : 20 €

Membre bienfaiteur : 40 € ou plus

ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue
aux articles 200 et 238 bis du CGI

O **Souhaite simplement s'abonner à « La Chronique de l'Oppidum ».** Ci-joint mon règlement de 10 € (4 numéros).

Merci de nous indiquer votre courriel afin de bénéficier d'une Chronique en couleur